



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

**ARRÊTÉ du MAIRE PM N° 23.41 C**

**Objet : RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION POUR LA JOURNÉE  
« SPORT Y FIESTA » EN DATE DU SAMEDI 24 JUIN 2023-**

**Le Maire de la Ville d'ORTHEZ,**

Vu les articles L 2212 et L 2213 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté municipal du 25 juin 1974 portant réglementation générale du stationnement,

Vu la demande formulée par l'Association « SPORT Y FIESTA », 11, place du Foirail, 64300 ORTHEZ, représentée par M. ESCOS Julien.

Considérant qu'à l'occasion de la journée « SPORT Y FIESTA » qui se déroulera le samedi 24 juin 2023, il convient pour des raisons d'organisation et de sécurité de réglementer le stationnement et la circulation sur le parking de la place d'Armes,

**ARRÊTÉ**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le stationnement et la circulation seront interdits sur le parking de la place d'Armes **du mercredi 21 juin 2023 à partir de 7 heures jusqu'au lundi 26 juin 2023 à 18 heures.**

**Article 2** : L'interdiction visée ci-dessus n'est pas applicable aux propriétaires riverains ou usager accédant à un emplacement de garage privé, aux véhicules des Services de Police, d'incendie et de secours, ambulances ou médecins justifiant d'une intervention urgente.

**Article 3** : La mise en place et l'enlèvement des barrières seront à la charge des responsables de l'association « SPORT Y FIESTA ».

**Article 4** : Les organisateurs s'engagent à laisser la place qu'ils occupent, débarrassée de tous déchets : poubelles, cartons et débris de toutes natures.

**Article 5** : Pour mettre en application l'article 4, des conteneurs seront mis à disposition par la C.C.L.O.

**Article 6** : Mme la Directrice Générale des Services, le service de la Police Municipale, le Commandant du Centre de Secours Principal, le Commandant de la Gendarmerie d'Orthez, les Services Techniques, la CCLO, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera affiché.

Fait à Orthez, le jeudi 4 mai 2023

**Copies transmises par mail :**

SERVICES TECHNIQUES

CCLO

DEMANDEUR

GENDARMERIE

CENTRE DE SECOURS



Le Maire d'Orthez  
**Emmanuel HANON**